



CHECK AGAINST DELIVERY

Déclaration

« Rapport du Comité de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation »

Point 84

Madame la présidente,

Nous tenons tout d'abord à saluer le travail du Président du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation, du Bureau ainsi que du Secrétariat lors de la session 2021 et tenons à les remercier pour le rapport des travaux du Comité de ladite session.

Nous réaffirmons notre plein soutien pour continuer à explorer et mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'amélioration des méthodes de travail du Comité, l'optimisation de son efficacité et à l'utilisation adéquate de ses ressources.

Madame la présidente,

La Charte des Nations Unies puise sa force dans son message intemporel et son caractère universel. Elle accorde une importance particulière aux efforts de prévention, de médiation et de règlement pacifique des différends. Le règlement pacifique des différends repose également sur le respect du droit international, du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme ainsi que sur le principe sacro-saint de la Charte relative au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale.

Le respect aussi bien par l'Assemblée Générale que par le Conseil de Sécurité des dispositions de la Charte relatives à leurs fonctions et pouvoirs respectifs est essentiel. La préservation de cet équilibre est fondamentale et constitue une condition *sine qua non* pour l'accomplissement du mandat de chaque organe et *in fine* l'efficacité de l'Organisation.

De même, les partenaires de l'ONU, notamment les organisations régionales, ont tout aussi un rôle central à jouer pour assurer le respect de la Charte. En effet, le renforcement des partenariats stratégiques avec l'Organisation, respectueux de la Charte, restera un pilier essentiel des efforts conjoints de coopération.

Madame la présidente,

Il est impensable d'imaginer une coopération internationale et des relations internationales sans le respect des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. La paix et sécurité internationales se trouveront renforcées lorsque la prééminence de la Charte des Nations Unies sera respectée. Ses objectifs et principes doivent guider l'action des États et de la communauté internationale laquelle doit veiller au respect des principes cardinaux consacrés par la Charte à savoir la souveraineté des États, leur intégrité territoriale et leur unité nationale. En effet, le principe de l'intégrité territoriale est un principe intangible, intemporel et dont le respect a un caractère permanent.

Madame la présidente,

Nous encourageons le Comité spécial à poursuivre son examen approfondi des propositions relatives à la question du maintien de la paix et de la sécurité internationales sous tous ses aspects afin de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies.

Enfin, nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général, concernant le Répertoire de la pratique des organes des Nations Unies et le Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité. Nous saluons les efforts constants du Secrétaire général pour réduire le retard accumulé dans la préparation de ces travaux. Les deux publications constituent une ressource utile sur la pratique des organes des Nations Unies et nous apprécions grandement le travail acharné du Secrétariat à cet égard.

Je vous remercie de votre attention.